

2018 BILAN D'ACTIVITÉ

& PERSPECTIVES 2019



www.urps-infirmiers-paysdelaloire.fr





LE MOT DU PRÉSIDENT

DAVID GUILLET

L'Urps Infirmiers Pays de la Loire est heureux de vous présenter son rapport d'activité 2018. Fort d'une année riche de rencontre, de travail et de projets l'URPS vous propose, au travers de ce support, une lecture prospective des thématiques qui font le quotidien des infirmier·e·s libéraux·ales. Conscient depuis de nombreuses années de l'intérêt de l'exercice coordonné, nous avons pu mesurer en 2018 à quel point notre vision avant-gardiste du métier de l'infirmière libérale s'inscrivait au cœur du système de santé. En effet, de nombreux leviers politiques, institutionnels et professionnels ont permis d'aboutir à des structurations pluriprofessionnelles. Les équipes de soins primaires, les maisons de santé et les communautés professionnelles territoriales de santé sont et seront partie intégrante de notre activité quotidienne. Au travers de ce rapport, vous pourrez mesurer l'implication permanente de l'URPS infirmiers dans les projets et/ou actions qui amèneront votre exercice à être en phase avec les réalités de terrain.

Nous nous sommes attachés chaque jour à défendre notre profession, à élever nos pratiques, à regarder vers l'avenir pour que, dès aujourd'hui, chacune et chacun d'entre nous puisse se saisir des opportunités qui lui sont proposées. L'URPS Infirmiers Pays de la Loire vous souhaite une lecture attentive et concernée.

Bien amicalement,

SOMMAIRE

L'URPS INFIRMIERS PAYS DE LA LOIRE	04
A. missions	
B. Fonctionnement	
01. ÊTRE PRÉSENT AUPRÈS DES INSTITUTIONS ET PARTICIPER À LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE RÉGIONALE DE SANTÉ	06
A. La conférence régionale de la santé et de l'autonomie (CRSA) ¹	
B. Les conseils territoriaux de santé (CTS) ²	
02. PARTICIPER À LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE RÉGIONALE DE SANTÉ	08
A. MAIA	
B. Comité régional de concertation sur les soins de premier recours (CORECS) ⁴	
C. Instance régionale de l'amélioration de la pertinence des soins (IRAPS) ³	
D. Observatoire national de la démographie des professions de santé (ONDPS)	
E. Comités d'accompagnement territorial des soins de premier recours (CATS)	
F. Groupe de travail avec l'ARS	
03. TRAVAILLER AVEC LES AUTRES URPS DE LA RÉGION	10
A. Séminaire Inter-URPS	
B. Charte inter-URPS	
04. ACCOMPAGNER LES INFIRMIERS DANS LEUR QUOTIDIEN	12
A. Santé numérique	
B. Informer sur les nouveaux modes d'exercice coordonné	
C. Travailler avec les Acteurs du domicile had & ssiad	
05. VALORISER LES INFIRMIERS ET LEUR RÔLE D'ACTEUR DE SANTÉ PUBLIQUE	15
A. Maladie thromboembolique veineuse et cancer	
B. Accompagner les IDEs dans la mise en place d'Education Thérapeutique du patient	
C. Vaccination	
D. Ambulatoire	
E. Oncopédiatrie	
F. IPIOPA	
G. D-Nut	
H. Tutorat	
I. tabac	
J. Ordre	
06. COMMUNIQUER & CRÉER DES ÉVÈNEMENTS	20
A. Journée régionale de l'infirmière libérale	
B. Newsletter	
C. Journal	
D. Plaque de présentation	
09. CONSOLIDER UN RÉSEAU DE PARTENAIRES	23



L'URPS INFIRMIERS PAYS DE LA LOIRE

A. MISSIONS

Créée dans le cadre de la loi Hôpital Patients Santé Territoires (HPST), et née en avril 2011, l'URPS, association loi 1901, a pour objet de contribuer à l'organisation et à l'évolution de l'offre de santé au niveau régional, notamment en participant à la préparation du projet régional de santé et à sa mise en œuvre. Elle assume les missions qui lui sont confiées par les conventions nationales prévues au titre VI du livre Ier (Article L162-16-1) du Code de la Sécurité Sociale. Les missions des URPS sont définies précisément dans l'article R. 4031-2 du Code de la Santé Publique.



DÉVELOPPER LES ACTIONS

dans le domaine de la prévention,
de la promotion de la santé
et de l'éducation thérapeutique



CONTRIBUER À L'ORGANISATION

et à l'évolution de l'offre de soins
au niveau régional
(démographie, zonage...)



PARTICIPER À LA PRÉPARATION DU PROJET RÉGIONAL DE SANTÉ

et à sa mise en œuvre



DÉVELOPPER DES SYSTÈMES D'INFORMATION PARTAGÉE et exploitation



ASSUMER LES MISSIONS CONFIÉES par les conventions nationales

B. FONCTIONNEMENT



3257
INFIRMIER·E·S
REPRÉSENTÉ·E·S

L'ASSEMBLÉE ET LE BUREAU

12 infirmier·e·s composent l'équipe d'élus de l'URPS



David GUILLET
Président
(Cossé le Vivien, 53)



Ghislaine MEILLERAI
Vice Présidente (le
Loroux bottreau, 44)



Martine JOUIN BERNIER
Secrétaire
(Trignac, 44)



Annie GROSEIL
Secrétaire Adjointe
(saint Nazaire, 44)



Fabienne DESNEAUX
Trésorière
(Orvault, 44)



Isabelle BECIGNEUL
Trésorière Adjointe
(Pornichet, 44)



Agnès HOPEAUX
Trésorière Adjointe
(élu sortant)
(les sables d'Olonne, 85)



Franck AREND
administrateur
(la Suze sur Sarthe, 72)



Sébastien BOUILLÉ
administrateur
(Angers, 49)



Florence CULLERIER
administratrice
(Champagné, 72)



Christelle DE BARY
administratrice
(Durtal, 49)



Brigitte FORAIT
administratrice
(élu entrant)
(Bouaye, 44)



Nicolas GAUTIER
administrateur
(élu entrant)
(Savenay, 44)



Christian BRIOLA
(élu sortant)
(la roche sur yon, 85)

> L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

a été constituée le 11 juillet 2016. Elle est présidée par David Guillet, infirmier à Cossé le Vivien (53).

Le nombre de membres de l'Assemblée, fixé selon les critères définis à l'article R. 4031-6 du décret n°2010-585 du 2 juin 2010, est égal à 12 élus pour un mandat de cinq ans et représentant les infirmiers·es libéraux·ales et remplaçants·e·s en exercice dans la région Pays de la Loire. En 2018, l'Assemblée s'est réunie cinq fois.

> LE BUREAU

est chargé de mettre en œuvre la politique de l'URPS, décidée par l'Assemblée. Il prépare les réunions de l'Assemblée, gère et administre l'URPS et rend compte chaque année à l'Assemblée. Pour instaurer une dynamique au sein de l'URPS Infirmiers, le Bureau s'est réuni six fois au cours de l'année 2018.

> LA COMMISSION DE CONTRÔLE

qui est renouvelée chaque année (Conformément à l'article 10 des statuts), a vu l'élection de Florence Cullerier, Christelle De Bary, Brigitte Forait et Nicolas Gautier pour l'année 2018.

LES INFIRMIER·E·S MISSIONNÉ·E·S

Pour nous aider à mailler tout le territoire ligérien, l'URPS Infirmiers s'appuie sur des IDELs expérimenté·es comme Géraldine Coutard, Christine Rivière, Geneviève Lecordier, Isabelle Lebars et Marina Roulin.

LES SALARIÉS

L'équipe s'est étoffée en 2018 avec l'arrivée d'une chargée de mission prévention, soit un total de 2.18 équivalent temps plein.

Charlotte Meriais
chargée de mission

Marine Rossignol
chargée de mission
Equipes de Soins
Primaires (départ
en avril 2018)

Sarah Rivoal
chargée de mission
prévention (arrivée
en avril 2018)

Marion Spadacini
assistante



01.

ÊTRE PRÉSENT AUPRÈS DES INSTITUTIONS

ET PARTICIPER À LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE RÉGIONALE DE SANTÉ

L'URPS est au service des infirmier-e-s afin d'organiser au mieux l'offre de soins libérale pour répondre aux besoins de leurs patients. Elle représente la profession lors de divers groupes de travail ou instances.

A. LA CONFÉRENCE RÉGIONALE DE LA SANTÉ ET DE L'AUTONOMIE (CRSA)¹



61
HEURES



Instance de démocratie sanitaire, la CRSA est le lieu privilégié de la concertation et concourt, par ses avis, à la politique régionale de santé. La CRSA comprend une centaine de membres, répartis en 8 collèges ayant voix délibérative et un groupe de personnalités ayant voix consultative. La conférence s'organise autour d'une assemblée plénière, d'une commission permanente et de quatre commissions spécialisées.

L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE

réunit les membres des huit collèges et les membres consultatifs. Elle rend un avis sur le projet régional de santé ; les projets de schémas régionaux de prévention, d'organisation des soins et médico-sociale et le rapport annuel sur le respect des droits des usagers.

• *David Guillet, président de l'URPS Infirmiers, y siège en tant que titulaire.*

LA COMMISSION SPÉCIALISÉE DE PRÉVENTION (CSP)

prépare un avis sur le projet de schéma régional de prévention, ainsi que sur sa révision, son suivi et les résultats de son évaluation.

• *David Guillet, président de l'URPS Infirmiers, y siège en tant que titulaire.*

LA COMMISSION SPÉCIALISÉE DE L'ORGANISATION DES SOINS (CSOS)

prépare un avis sur le projet de schéma régional d'organisation des soins, dans ses volets hospitalier et ambulatoire, incluant la détermination des zones de mise en œuvre des mesures prévues pour l'installation et le maintien des professionnels de santé libéraux, des maisons de santé et des centres de santé.

• *David Guillet, président de l'URPS Infirmiers, y siège en tant que titulaire.*

B. LES CONSEILS TERRITORIAUX DE SANTÉ (CTS)²



Le Conseil territorial de santé (CTS) a été créé par la loi de modernisation de notre système de santé du 26 janvier 2016. Sur chaque territoire de santé, les départements pour les Pays de la Loire, c'est le lieu et l'instance qui renforce la démocratie sanitaire en proximité.

Il conforte ainsi la participation des usagers avec une formation spécifique destinée à la participation des usagers. Il permet l'expression des personnes en situation de pauvreté ou de précarité. Le CTS garantit par ailleurs la mise en cohérence des initiatives et actions en santé des partenaires et leur bonne articulation.

SES MISSIONS :

- émettre un avis sur le diagnostic territorial partagé ;
- contribuer à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation du Projet Régional de Santé ;
- être informé des créations de plateformes territoriales d'appui à la coordination des parcours de santé complexes ainsi que la signature des contrats locaux de santé ;
- émettre un avis sur le projet territorial de santé mentale ;
- évaluer, en lien avec la CRSA, les conditions dans lesquelles sont appliqués et respectés les droits des personnes malades et des usagers du système de santé et, d'autre part, la qualité des prises en charge et des accompagnements.

02.

PARTICIPER À LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE RÉGIONALE DE SANTÉ

A. MAIA



Méthode d'Action pour l'Intégration des services d'aides et de soins dans le champ de l'Autonomie qui associe tous les acteurs engagés dans l'accompagnement des personnes âgées de 60 ans et plus en perte d'autonomie et de leurs aidants grâce à une démarche novatrice : l'intégration des services d'aide et de soins. Votre URPS y participe dans chaque département afin d'affirmer le rôle des libéraux.



L'Union intègre des groupes de travail spécifiques tels que :

- Outils de liaison secteurs psychiatrique et domicile, hospitalisation évitable, retour à domicile,
- Outils de repérage et d'analyse des ruptures de parcours.

B. CORECS⁴

COMITE RÉGIONAL DE CONCERTATION SUR LES SOINS DE PREMIER RECOURS

Lieu de concertation et de dialogue avec les professionnels et les partenaires intervenant dans ce secteur. Il a notamment pour objectifs de :

- Partager le diagnostic et construire une réflexion prospective sur l'offre de soins ambulatoires au niveau régional ;
- Prendre connaissance et porter un avis sur les démarches, les outils d'accompagnement ;
- Favoriser le développement des exercices regroupés des professionnels (MSP, ESP, CPTS...) par une mise en cohérence des stratégies des partenaires de l'ARS ;
- Suivre et évaluer les projets et expérimentations mis en œuvre.

• *David Guillet, président de l'URPS Infirmiers, y siège en tant que titulaire.*

C. IRAPS³

INSTANCE RÉGIONALE DE L'AMÉLIORATION DE LA PERTINENCE DES SOINS

Elle contribue à l'amélioration de la pertinence des prestations, des prescriptions et des actes dans la région et concourt à la diffusion de la culture de la pertinence des soins et à la mobilisation des professionnel·le·s de santé autour de cette démarche.

• David Guillet, président de l'URPS Infirmiers, y siège en tant que titulaire.

D. ONDPS

OBSERVATOIRE NATIONAL DE LA DÉMOGRAPHIE DES PROFESSIONS DE SANTÉ

Le comité régional de l'ONDPS est une instance de promotion, de synthèse et de diffusion des connaissances relatives à la démographie et à la formation des professions de santé. Son objectif est de recueillir et d'analyser des données statistiques, de réaliser des études et travaux sur la démographie des professions de santé de la région, de faire des diagnostics et des propositions d'effectifs de professionnel·le·s de santé sur les 5 ans à venir, de présenter la situation de l'offre de soins pour la CRSA.

• David Guillet, président de l'URPS Infirmiers, a participé à deux réunions en 2018.

E. CATS

COMITÉS D'ACCOMPAGNEMENT TERRITORIAL DES SOINS DE PREMIER RECOURS

Afin de soutenir les porteurs de projets dans leur démarche, l'ARS anime, dans chaque département, des structures d'appui aux porteurs de projets de maisons de santé : les Comités d'Accompagnement Territorial des Soins de premier recours (CATS). Ils accompagnent les porteurs de projet pour l'élaboration d'un diagnostic, d'une étude de faisabilité, pour le montage du projet et sa mise en œuvre. Le CATS est composé du délégué territorial de l'ARS, des représentants des professionnel·le·s de santé (Conseil de l'Ordre des médecins, Union Régionale des Professionnels de Santé), des représentants de l'association régionale des pôles et maisons de santé et de l'Assurance maladie.



03.

TRAVAILLER AVEC LES AUTRES URPS DE LA RÉGION

A. CHARTE INTER-URPS

La collaboration interprofessionnelle est un enjeu essentiel pour améliorer la coordination des professionnel-le-s dans le parcours de soins du patient.

Tout au long de l'année, les URPS organisent des projets sur des thématiques transversales. C'est dans cet objectif de mutualisation des ressources et des projets que les URPS ont décidé de se regrouper autour d'une charte inter-URPS signée le 12 avril 2019.





B. SÉMINAIRE INTER-URPS

La connaissance complète de l'organisation de la santé en région et les questions de communication ne sont pas spécifiques aux infirmiers. Date importante, donc, pour les URPS de la région, une quarantaine d'administrateurs ainsi que nos partenaires se sont réunis le 08 novembre 2018 autour des tables rondes suivantes :

- Innovation et numérique, vers une nouvelle organisation ?
- La prévention au cœur de nos actions
- Exercice coordonné, où en est-on ?

RÉPARTITION PAR PROFESSION DES PARTICIPANTS 2018

 **42**
PARTICIPANT·E·S

Sage-femme

Orthoptiste

Biologiste

Pharmacien·ne

Pédicure podologue

Chirurgien-dentiste

Médecin

Orthophoniste

Masseur·kinésithérapeute

Infirmier·e

Ce second séminaire a-t-il répondu à vos attentes ?

100% des répondants considèrent
que le séminaire a répondu à leurs attentes.

“

« Meilleure connaissance interpro et promotion de la dynamique inter-URPS mais aussi avec les partenaires institutionnels »

« La richesse et la qualité d'informations »

« Thème d'actualité permettant de voir le freins et difficultés encore présents »

« Journée toujours bien organisée avec des intervenants pertinents »

« Bon déroulé des différents thèmes. Bon animateur »

RECONDUCTION 2019

Pour que cet événement devienne
un vrai rendez-vous,
il sera renouvelé
l'année prochaine.

04.

ACCOMPAGNER LES INFIRMIER·E·S DANS LEUR QUOTIDIEN

A. SANTÉ NUMÉRIQUE



DOSSIER MÉDICAL PARTAGÉ (DMP)

L'objectif du dossier médical partagé est de faciliter la prise en charge coordonnée des patients grâce au partage d'informations médicales entre professionnel·le·s de santé. En 2015, le Dossier Médical Personnel a évolué en Dossier Médical Partagé, piloté aujourd'hui par la Caisse Nationale d'Assurance Maladie. Le Dossier Médical Partagé est un service en ligne destiné à améliorer la coordination interprofessionnelle des soins, en ville et à l'hôpital pour la prise en charge, tout en facilitant le recueil et le partage. Il doit répondre aux attentes des futur·e·s utilisateur·rice·s (structuration du Volet Médical de Synthèse). Ainsi, nous avons participé à de nombreux groupes de travail régionaux en 2018, portant sur l'élaboration d'outils de liaison entre la ville et l'hôpital.

MESSAGERIE SÉCURISÉE EN SANTÉ

Le déploiement des messageries sécurisées de santé, porté par l'article 96 de la loi de modernisation de notre système de santé du 26 janvier 2016, est assuré par l'ASIP Santé dans les établissements de santé et par l'Assurance Maladie auprès des professionnel·le·s de santé en ville et des EHPAD. Ce système de messageries est encadré par la CNIL au travers de l'autorisation unique AU-037. Il permet l'échange sécurisé de données de santé à caractère personnel et concerne l'ensemble des professionnel·le·s de santé habilité·e·s. Après une phase pilote dès mai 2016 dans seulement 16 CPAM, la généralisation a débuté en avril 2017. Depuis cette date, dans toutes les CPAM, les conseillers informatique services (CIS) et les délégués de l'Assurance Maladie (DAM) accompagnent les professionnel·le·s de santé dans l'acquisition d'une adresse MSSanté.telemedecine

RÉPERTOIRE OPÉRATIONNEL DES RESSOURCES (ROR)

Il est le référentiel national de description des ressources sanitaires, médico-sociales et sociales de chacune des régions. C'est un outil destiné à aider les professionnels à connaître l'offre de santé disponible afin d'améliorer le parcours du patient. En région Pays de la Loire, à ce jour le peuplement de l'offre libérale n'est pas encore effectué. L'Union travaille avec le GCS e santé depuis fin 2017, à l'intégration des IDELS dans le ROR. Il s'agit de la première profession de santé libérale consultée afin d'élaborer pour bien établir la méthode de peuplement adaptée à la profession.

B. INFORMER SUR LES NOUVEAUX MODES D'EXERCICE COORDONNÉ

L'exercice coordonné se développe sous toutes ses formes. En effet, depuis 2003 sous la forme de Maison de Santé Pluriprofessionnelle et depuis 2016, par la création d'Équipe de Soins Primaires et Communauté Professionnelle Territoriale de Santé. Cette coordination entre professionnel-le-s améliore la prise en charge des patients à domicile. Ils peuvent y échanger des problématiques communes, c'est pourquoi des coordinations sont déjà en place et continuent à se déployer.

EQUIPES DES SOINS PRIMAIRES (ESP)



Piloté conjointement par l'URPS Infirmiers et l'URPS médecins, un groupe de travail pluriprofessionnel, avec le soutien de l'Agence Régionale de la Santé (ARS), a travaillé durant douze mois sur les modalités de déploiement en région Pays de la Loire des Equipes de Soins Primaires.

Cette réflexion a donné naissance en avril 2018 à l'association régionale : ESP CLAP (Équipes de Soins Primaires Coordonnées Localement Autour du Patient). Soutenue par les URPS et désormais autonome, l'association accompagne, en Pays de la Loire, la constitution d'équipes de professionnel-le-s de santé avec un-e médecin et au moins un-e professionnel-le de premier recours. Cette collaboration est formalisée par un cahier des charges et un projet de santé.

• En partenariat avec l'URML et avec le soutien de l'ARS



6

ÉQUIPES CONSTITUÉES
AU 31 DÉCEMBRE 2018,
AVEC 20 IDELS
INTÉGRANT LES ÉQUIPES

COMMUNAUTÉS PROFESSIONNELLES TERRITORIALES DE SANTÉ (CPTS)

La CPTS constitue un nouveau mode d'organisation, imaginée par la loi de modernisation du système de santé en 2016. Elle renvoie à une volonté d'améliorer la coordination entre professionnel-le-s de santé, de renforcer les soins ambulatoires, d'améliorer les conditions d'exercice des professionnel-le-s, et, pour les patients, de mieux structurer et fluidifier leurs parcours de santé. Une CPTS se définit par rapport à un territoire. Ses limites géographiques se déterminent en cohérence avec les flux de patientèle, les parcours de soins et les habitudes de travail des professionnel-le-s de santé.

Les Unions Régionales des Professionnels de Santé ont mandaté l'URPS Médecins Libéraux pour accompagner les professionnel-le-s dans l'émergence et la formalisation de CPTS, par le recrutement d'une coordinatrice en septembre 2018. En Pays de la Loire, l'inter-URPS s'organise et se coordonne afin d'accompagner les professionnel-les sur le terrain.

• En partenariat avec l'Inter-URPS et avec le soutien de l'ARS



5

PROJETS DE CPTS
EN PAYS DE LA LOIRE
AU 31 DÉCEMBRE 2018

PLATEFORME TERRITORIALE D'APPUI (PTA)

Une PTA a pour objectif d'apporter un soutien aux professionnel-le-s de santé en collaboration avec les professionnel-le-s sociaux et médico-sociaux dans la prise en charge de cas complexes afin de limiter les hospitalisations inutiles ou évitables et les ruptures de parcours (article 74 de la LMSS du 26 janvier 2016).

En Vendée, une première réunion a débuté en décembre 2018 avec un état des lieux de la démographie médicale du territoire. Le projet se poursuivra en 2019 et l'URPS accompagnera cette réflexion.

C. TRAVAILLER AVEC LES ACTEURS DU DOMICILE HAD & SSIAD

L'HOSPITALISATION A DOMICILE (HAD)

Dans sa volonté de renforcer le lien ville-hôpital, l'URPS a travaillé durant plusieurs mois avec les représentant-e-s des services de l'hospitalisation à domicile (HAD). Grâce aux remarques des infirmier-e-s rencontré-e-s sur le terrain, notre réflexion commune a abouti à la création d'une charte dont le but premier est d'harmoniser les pratiques. Présentée en cette fin d'année 2018 lors des après-midi appelés « débat théma », cette charte constitue une réelle structuration dans les échanges avec l'HAD et un confort de travail au quotidien.

- En partenariat avec les représentant-e-s régionaux de la Fédération Nationale de Hospitalisation à domicile et avec le soutien de l'ARS



À RETENIR

Cette charte régionale permet d'harmoniser les conventions HAD-IDEL à l'échelle de la Région des Pays de la Loire

SERVICES DE SOINS INFIRMIERS A DOMICILE (SSIAD)

Dans la continuité des travaux de coordination entre acteurs du domicile, l'URPS poursuit son engagement avec les Services de Soins Infirmiers A Domicile (SSIAD) en région. L'une de nos missions majeures est de faciliter l'expression des besoins de terrains et de valoriser les pratiques, ce qui a conduit à cette collaboration avec les SSIAD. Dans cette perspective, en novembre et décembre 2018, les élu-e-s de l'URPS sont venus à la rencontre des IDELs afin de mieux identifier leurs préoccupations et leurs pratiques.

RÉSULTATS :



DIFFICULTÉS

- Semainier /pas de prise en charge de la coordination effectuée par les IDELS MCI
- Manque de place en SSIAD pour les patients
- Glissement des actes de soins des IDEL vers les Aides Soignants "Pansements réalisés par des AS"
- Disparités de rémunération entre SSIAD

ATOUTS

- Prise en charge complémentaire entre les IDELs et les SSIAD au domicile. Les SSIAD prennent en charge notamment le volet social et les nursing
- Collaboration étroite pour les prises en charge lourdes et complexes
- Outils de traçabilité mis à disposition adaptés aux prises en charge

OBJECTIF 2019

Sur le modèle du travail initié avec la FNEHAD, des temps de rencontres seront prévus avec les représentant-e-s des 108 SSIAD du territoire ligérien. Fort de vos remarques nous souhaitons :

- Mettre en place des réunions de coordination rémunérée
- Appliquer la nomenclature NGAP
- Harmoniser les pratiques de tous les SSIAD



05.

VALORISER LES INFIRMIER·E·S ET LEUR RÔLE D'ACTEUR·RICE·S DE SANTÉ PUBLIQUE

A. MALADIE THROMBOEMBOLIQUE VEINEUSE ET CANCER

Face à ce véritable enjeu de santé publique, un projet initié par le laboratoire Leo pharma, puis coordonné par les URPS pharmaciens et infirmiers des Pays de la Loire a vu le jour. Un groupe de travail composé du réseau régional ONCOPL, d'une représentante des usagers de la ligue contre le cancer de Vendée, de médecins hospitaliers et de l'OMEDIT a été créé.

Dans le but d'optimiser le parcours du patient, le groupe de travail a décidé de créer des supports de communication pour faciliter la coordination entre professionnel-le-s de santé et les échanges avec les patient-e-s.

- Une affiche envoyée à tous les infirmier·e·s et les pharmacien·ne·s libéraux·ales de la région ainsi qu'au 13 Centres de Coordination en Cancérologie (3C), afin de donner une information généraliste et amener les patients à échanger avec leurs professionnel-le-s de santé.
- Un livret numérique « patient » à télécharger par le médecin prescripteur et à remettre au patient pour lui apporter de l'information.
- Une carte « patient » remise aux patients sous traitement anticoagulant par le pharmacien·ne, pour indiquer leurs informations personnelles, leurs traitements et les personnes à contacter en cas d'urgence.



PERSPECTIVE 2019

diffusion des outils de communication et présentation du projet lors de soirées d'information.

350 000

NOUVEAUX CAS DE CANCERS
EN FRANCE EN 2015

Le cancer multiplie de 4 à 7 fois le risque de MTEV.
15 à 20% des patients atteints d'un cancer présentent une MTEV.

- En partenariat avec l'URPS Pharmaciens, l'OMEDIT, le Réseau régional ONCOPL, le Comité Vendée Ligue contre le Cancer



URPS
Pharmaciens
Pays de la Loire



omedit
PAYS DE LA LOIRE



COMITÉ DE LA VENDÉE

B. ACCOMPAGNER LES IDELS DANS LA MISE EN PLACE D'ÉDUCATION THÉRAPEUTHIQUE DU PATIENT

Afin de répondre à l'axe du **Projet Régional de Santé** « renforcer le pouvoir d'agir de l'usager sur sa santé et sur son parcours de santé et d'accompagnement », les **URPS Infirmiers et Pharmaciens** proposent des actions communes autour de l'ETP comme la formation aux 40h des professionnels de santé depuis 2014.

PERSPECTIVE 2019

Réalisation d'un état des lieux notamment sur les pratiques, les besoins et les attentes des infirmier·e·s et des pharmacien·ne·s qui ont suivi la formation ETP 40h.

En 2018, la formation s'est voulue plus proche des besoins des professionnel·le·s de terrain, et a été divisé en deux modules distincts. Le premier module était théorique, et le second portait sur des exemples de programme d'ETP mis en place sur le territoire de la formation. Ainsi, les intervenant·e·s et le contenu du module 2 différaient suivant les villes de formation. Les thématiques d'ETP abordées étaient spécifiques aux acteurs et structures du territoire. Le but étant de donner une meilleure information aux participant·e·s de la formation, pour qu'ils sachent comment construire des actions d'ETP.

Six sessions ont été proposées en 2018 sur la région, toutes assurées par l'Université de Nantes.

• En partenariat avec l'URPS Pharmaciens et le soutien de l'ARS



C. VACCINATION

Ces différentes mesures vont permettre l'augmentation de la couverture vaccinale sur la région.

L'URPS Infirmiers en partenariat avec l'URPS Pharmaciens, a ainsi décidé de travailler ensemble afin de renforcer la couverture vaccinale sur la région. Afin de mettre en œuvre de futures actions pertinentes, les URPS ont construit un état des lieux permettant de questionner les professionnel·le·s de santé sur leurs pratiques, leurs attentes et leurs besoins autour de la vaccination.

À RETENIR

Un partenariat unique entre l'URPS Infirmiers et l'URPS Pharmaciens sur la vaccination, avec la volonté de créer des actions adaptées aux attentes des professionnels de santé.

• En partenariat avec l'URPS Pharmaciens, l'URPS Médecins et le soutien de l'ARS



J. ORDRE DES INFIRMIERS

L'URPS Infirmiers manque de visibilité auprès des professionnel·le·s libéraux·ales. Pour ces dernier·e·s, il y a confusion entre les compétences de l'URPS et celle de l'Ordre. Fort de ce constat, une rencontre avec le Conseil Régional de l'Ordre Infirmiers nous a permis de réfléchir à un support de communication commun dont le but est de préciser nos missions respectives et actions concrètes.

• En partenariat avec le Conseil Régional de l'Ordre des Infirmiers des Pays de la Loire



ET ALORS ?

Ce document devrait être diffusé aux IDELS en 2019 lors de leur inscription auprès de l'ordre et, à terme, accroître notre notoriété

D. AMBULATOIRE

L'organisation du retour au domicile des patients avec des infirmier-e-s libéraux-ales améliore la prise en charge après une chirurgie ambulatoire.



Partant de ce postulat et dans un désir de favoriser le lien ville-hôpital, l'URPS Infirmiers des Pays de la Loire collabore avec la Fédération Hospitalière Privée, depuis un an, afin de développer une expérimentation. Celle-ci a pour objet l'amélioration de la prise en charge des personnes âgées de plus de 75 ans faisant l'objet d'une chirurgie ambulatoire pied / esthétique au sein de la clinique Brétéché.

Cette expérimentation, indemnisée pour les IDELS consiste en un double passage infirmier hors nomenclature, avant et après l'opération d'un patient. L'infirmier-e est chargé-e d'informer le patient et de s'assurer qu'il a bien compris les consignes pré et post-opératoires. Les premières inclusions dans l'expérimentation se feront en 2019, elles concerneront les patients de Loire Atlantique et de la Vendée

- En partenariat avec la Fédération de l'Hospitalisation Privée des Pays de la Loire et la Clinique Brétéché



E. ONCOPEDIATRIE

L'URPS Infirmiers et le réseau régional ONCOPED-PL, ont mené une enquête auprès des infirmier-e-s libéraux-ales de la région pour identifier les besoins en matière de formation concernant les soins d'enfants atteints de cancer.

DEMANDE DE FORMATION DES IDELS

87% des IDELS interrogés ont déjà eu des formations sur les voies veineuses centrales, surtout en formation initiale. 86,1 % des IDELS sont intéressées pour une formation organisée par l'ONCOPED PL, en format type «début d'après-midi».

Enfin, bien des infirmier-e-s ont exprimé le souhait de voir valoriser la prise en charge des enfants atteints de cancer. En effet, les IDELS passent plus de temps auprès des patients pour les soins des voies veineuses centrales et le font souvent en binôme.

- En partenariat avec le Réseau Oncoped des PL



QUE RETENIR DE CETTE ENQUETE ?

- L'intérêt et l'implication des infirmier-e-s libéraux-ales concernant la prise en charge des patients en oncopédiatrie.
- La volonté des IDELS de faire évoluer leurs connaissances et leurs pratiques, ainsi que celles des autres professionnel-le-s pour garantir au patient une prise en charge coordonnée et efficace

Aussi, notre partenaire ONCOPED PL propose-t-il des formations en 2019 à destination des infirmier-e-s libéraux-ales ligérien-ne-s



MILIEU D'EXERCICE

50%
EN ZONE
RURALE

27%
EN ZONE
MIXTE

TYPE D'EXERCICE

68%
TRAVAILLENT
EN CABINET
DE GROUPE

12%
TRAVAILLENT
SEULES

12%
TRAVAILLENT
EN MAISON
DE SANTÉ

LA PLUPART DES INFIRMIER-E-S AYANT EU DES DIFFICULTÉS DÉCLARENT AVOIR SOLlicité :

LE CENTRE
HOSPITALIER
RÉFÉRENT DE L'ENFANT
36,6%

LES COLLÈGUES
LIBÉRAUX-ALES
44,1%

LA FAMILLE
DE L'ENFANT
63,4%

G. D-NUT



10% des personnes âgées vivant à domicile sont dénutries. Cela engendre des risques d'infection, des retards de cicatrisation, de fonte de la masse musculaire, de troubles psychiques, de chutes majorées etc. Cela peut même aller jusqu'à l'hospitalisation de la personne. Le repérage précoce de la dénutrition est un facteur clé de la prévention de la perte d'autonomie.

Pour aider les infirmier.e.s à détecter la dénutrition de leurs patients âgés, l'ARS Pays de la Loire, l'URPS Infirmiers Libéraux et la SRAE Nutrition ont lancés, avec l'appui du GCS e-santé et du Gérontopôle, une application de repérage de la dénutrition pour les personnes de plus de 60 ans : D-nut®

Simple d'utilisation et gratuite, conçue par des infirmiers pour les infirmiers, l'application permet à l'aide d'un court questionnaire de qualifier le niveau de dénutrition de la personne âgée.

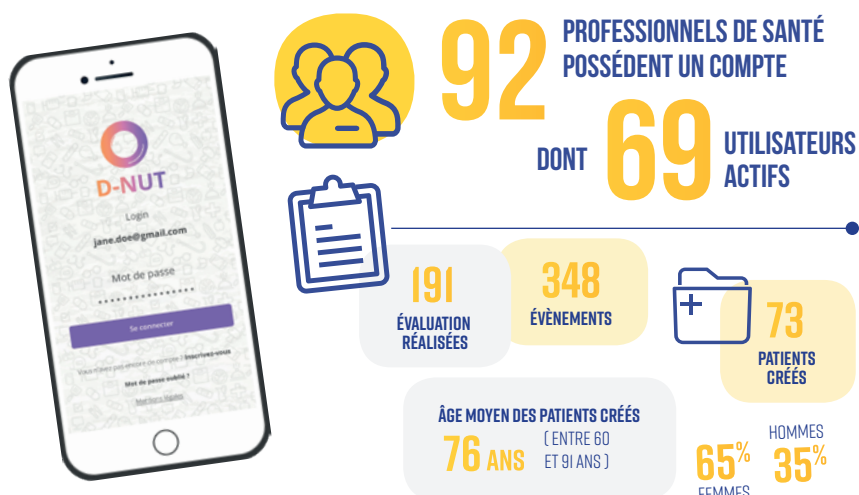
Cette initiative portée par l'ARS, l'URPS Infirmiers libéraux et la SRAE Nutrition s'inscrit dans un programme régional plus global de développement des services numériques d'appui à la coordination des acteurs. Cette stratégie régionale numérique, partagée avec les acteurs du territoire, répond aux enjeux de la stratégie nationale de santé qui prévoit notamment de développer un socle de services pour toutes les activités nécessitant une coordination des acteurs.

UNE PHASE DE TEST DANS DEUX TERRITOIRES : LA MAYENNE ET LA SARTHE

L'application D-Nut est en cours de test aux moyens d'infirmier.e.s ambassadeurs en Mayenne et en Sarthe. L'évaluation prévue à l'issue de cette phase de test permettra d'envisager la généralisation de l'outil à l'ensemble la région.

Pour présenter l'outil aux infirmier.e.s qui souhaitent utiliser D-Nut® dans cette phase de lancement, des réunions ont été organisées à Laval et Le Mans en octobre.

Des infirmiers « ambassadeurs » de l'URPS Infirmiers libéraux vont également dans les prochaines semaines proposer l'outil à d'autres infirmier.e.s exerçant dans les territoires d'expérimentation.



À VENIR EN 2019

- Déploiement à tous les départements de la Région
- Rémunération des actes de prévention
- Élargissement à de l'application au repérage d'autres critères de fragilité (prévention des chutes et observance)

• En partenariat avec la SRAE nutrition, le GCS e-santé des Pays de la Loire et le soutien de l'ARS



H. TUTORAT

Depuis 2015, l'URPS a mené différentes actions pour favoriser l'accueil des stagiaires en milieu libéral :

- 100 infirmiers formés au tutorat
- Une plateforme de stage en Mayenne
- 1 partenariat avec la FNEI (Fédération Nationale des Étudiant·e·s en Soins Infirmiers)

En 2018, cadrage du plan d'actions autour de l'accueil des étudiant·e·s infirmiers autour de deux axes :

LA QUALITÉ DE L'ACCUEIL

Mise en place d'un partenariat afin de mettre en place une enquête visant à

1. Réalisation d'un Etat des lieux (Attentes, besoins et difficultés des IDEL) à partir d'une enquête en ligne et mise à disposition sous format papier.
2. Réalisation d'un état des lieux auprès des étudiant·e·s en soins infirmiers pour identifier leurs attentes et besoins quant à leur accueil en stage en milieu libéral

L'AUGMENTATION DU NOMBRE D'ACCUEIL

Mise en place d'une expérimentation rémunérée en pluri professionnalité auprès de 40 infirmier·e·s

- Avec le soutien de l'ARS 

I. TABAC

L'URPS Infirmiers a répondu à l'appel à projet régional 2018 de fonds de lutte contre le tabac proposé par l'ARS des Pays de la Loire, et remporté un financement pour une étude de faisabilité sur l'accompagnement des IDELs pour l'arrêt du tabac au sein de leur patientèle.

Depuis la loi de Modernisation du système de santé du 26 janvier 2016, les infirmier·e·s peuvent prescrire des substituts nicotiques. Pour accompagner dans ce nouveau rôle, 5 soirées de sensibilisation inter-professionnelles sur le sevrage tabagique se sont déroulées en novembre 2017, lors du « Moi(s) sans Tabac ». Soutenues par l'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire, ces soirées s'inscrivaient dans le cadre du plan régional de réduction du tabagisme. L'objectif était de dresser une vision globale de l'accompagnement du patient dans le sevrage tabagique. En 2017, ces soirées ont permis d'identifier que **77% des IDELs souhaitaient une formation approfondie sur le sevrage tabagique**. L'enquête réalisée a également montré que les participant·e·s professionnel·le·s se sentent désormais en capacité d'aborder le sujet de l'arrêt du tabac avec leurs patients.

A ce jour, la NGAP ne reconnaît pas les actes de prévention pour les IDELs alors même qu'elles suivent des patients présentant un profil pouvant nécessiter un accompagnement afin de prévenir la survenue de maladie liées à la consommation de cigarettes. L'intervention des IDELs, puisque quotidienne et au domicile de leur patient, permet de repérer, orienter et accompagner les patient·e·s, permettant ainsi une réduction des ISST de santé.

Aussi ce projet vise à **réduire l'incidence et la prévalence des maladies liées à la consommation de tabac** chez les patient·e·s suivis par les infirmier·e·s libéraux·ales. Ce suivi réside en un repérage de la consommation de tabac et une adaptation l'intervention des IDELs en favorisant l'accès aux soins.

RÉALISATION DES ENTRETIENS D'ACCOMPAGNEMENT PATIENTS

nécessitant une formation des professionnel·le·s de santé en deux axes (entretien motivationnel et connaissance en tabacologie) :

Cette intervention IDEL se déclinera en 4 entretiens indemnisés (basés sur le guide du RESPADD)

- 1 entretien d'évaluation : 45 min
- Puis 2 entretiens de suivi espacés de 15 jours d'une durée 30 min
- Entretien de bilan : 30 min

Afin de faciliter le recueil de données intermédiaires, et la transmission interprofessionnelle, un livret de suivi sera rempli par l'IDEL.

- Avec le soutien de l'ARS 



06.

COMMUNIQUER & CRÉER DES ÉVÈNEMENTS

Dernier trimestre 2018, un état des lieux est réalisé en interne par un groupe de travail afin d'aborder le développement de notre communication. L'occasion de s'interroger sur l'évolution que doit prendre la communication de notre union, les canaux à utiliser pour développer le travail interprofessionnel, mais aussi pour toucher le plus grand nombre de libéraux ligériens. La mise à jour des moyens numériques est un axe prioritaire. Cependant, les rencontres de terrain, les publications régulières nous semblent indispensables pour le recueil et l'écoute de vos besoins, vos attentes, vos expériences et ainsi impulser de nouveaux projets tout en actualisant ceux existants.



En 2019, l'accent sera donc mis sur la refonte de notre site pour plus de clarté, l'utilisation des réseaux sociaux pour augmenter notre visibilité.

L'URPS se bouge !

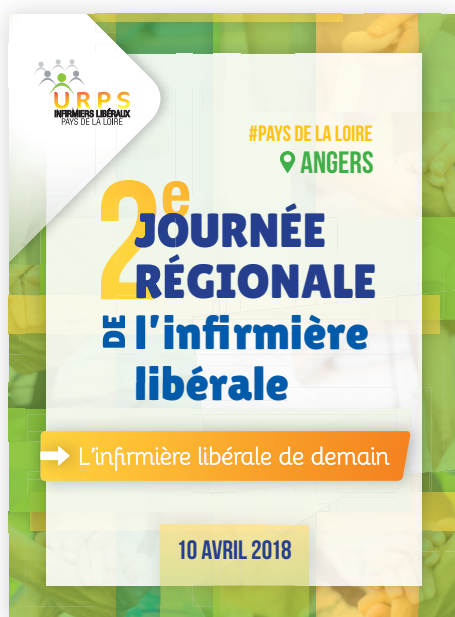
Aller à la rencontre des professionnels infirmiers restera notre priorité 2019, pour recueillir et aider les IDELS dans leurs pratiques.



A. JOURNÉE RÉGIONALE DE L'INFIRMIÈRE LIBÉRALE

Tisser des liens forts avec les professionnel.le.s infirmier.e.s, rencontrer pour mieux accompagner, participer à l'apport de connaissances mutuelles pour mieux comprendre les enjeux de notre métier futur, tels étaient les objectifs de ce séminaire 2018.

Aussi, la deuxième édition de la « journée régionale de l'infirmière libérale » a vu le jour le 10 avril 2018. L'IDEL devant faire face à de « (...) nombreux défis futurs » comme l'exprimait David Guillet lors de l'ouverture du séminaire. Il poursuit « Le premier est sans aucun doute l'affirmation de notre rôle au sein du système de santé (...) Nous représentons une force pouvant contribuer à améliorer la qualité des soins (...) Alors, mobilisons-nous pour réfléchir et construire ensemble des pistes pour l'avenir ». La journée régionale a permis de mettre en avant de nombreux sujets comme la déontologie, la santé, l'éthique, la législation,... dans le but de contribuer à améliorer la qualité des soins. Pour ce faire, des intervenant.e.s de qualité tels que l'Agence Régionale de la Santé, le Conseil Régional des Pays de la Loire, l'Ordre régional des Infirmiers, l'Hospitalisation A Domicile, le Collectif Interassociatif sur la Santé, l'association ESP CLAP sont intervenus.



“

TÉMOIGNAGES DE SATISFACTION :

- « Merci de vous mobiliser pour faire avancer notre cause et nous donner l'énergie de bouger nous aussi. »
- « Bon échange, journée enrichissante, les projets doivent effectivement être centrés sur le patient. »
- « Journée essentielle pour créer du lien, l'envie de participer à des ateliers de travail pour la valorisation de notre profession. Ouverture intéressante sur les partenariats, la collaboration interprofessionnelle. »
- « Continuez à fédérer les acteurs de soins, bravo à vous ! Cette journée est enrichissante et dynamique. »

B. NEWSLETTER

Débuté en septembre 2018, l'URPS s'est doté d'un nouveau moyen de communication, via la plateforme MAILCHIMP, conforme à la réglementation RGPD.



C. JOURNAL

Deux lettres d'information ont été rédigées pour un envoi postal aux quelques 3100 infirmier-e-s du territoire.



D. PLAQUETTE DE PRÉSENTATION

Afin de mieux faire connaître notre structure et le large champ de nos missions, une plaquette a vu le jour en mars 2018, et est destinée à être distribuée lors de chaque évènement ou rendez-vous.



07.

CONSOLIDER UN RÉSEAU DE PARTENAIRES

Nous travaillons au quotidien à favoriser les échanges
afin de renforcer les liens forts avec nos partenaires.





www.urps-infirmiers-paysdelaloire.fr



URPS infirmiers
5 boulevard Vincent Gâche
44200 Nantes

02 40 69 19 75

contact@urps-idel-paysdelaloire.fr

www.urps-infirmiers-paysdelaloire.fr

